



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 36

Hebdos régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

**Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute
de la rivière Mistassini par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 14 OCTOBRE PROCHAIN À GIRARDVILLE

Québec, le 11 septembre 2014 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique de la Onzième Chute de la rivière Mistassini* par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **14 octobre 2014, à compter de 19 h 30, au Centre sportif de Girardville, 425, avenue Brisson**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 27 octobre 2014.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 27 octobre 2014, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau de la municipalité de Girardville, 180, rue Principale, Girardville ;
- Bibliothèque municipale de Girardville, 180, rue Principale, Girardville ;
- Bibliothèque publique de Mashteuiatsh, 77, rue Uapakalu, Mashteuiatsh.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 27 octobre 2014, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : centrale-11e-chute@bape.gouv.qc.ca.

***fiche technique jointe**

– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
En collaboration avec Jasmin Bergeron
Analyste
418 643-7447, poste 536 ou 1 800 463-4732

LE PROJET

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean souhaite réaliser l'aménagement d'une minicentrale hydroélectrique au fil de l'eau, dans le secteur de la Onzième Chute de la rivière Mistassini, où cette rivière se scinde en deux bras sur quelques centaines de mètres, en raison de la présence d'îles. À l'étape de la construction, une société en commandite nommée Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C. serait créée pour se charger du financement, des travaux et de l'exploitation. Les investisseurs de la Société seraient le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine ainsi que les municipalités de Girardville et de Notre-Dame-de-Lorette.

La centrale aurait une puissance installée de 18,3 MW et la production annuelle serait de 88,8 GWh. Un canal ouvert d'amenée d'eau, d'une longueur de 275 m, serait aménagé en rive gauche, dans le bras est de la rivière Mistassini. La prise d'eau serait située à l'extrémité aval de ce canal à la rencontre de la centrale, constituée de deux groupes de turbines et alternateurs. Un canal de fuite d'une longueur de 225 m et d'une largeur de 20 m serait excavé dans le roc, pour restituer l'eau turbinée dans un élargissement naturel de la rivière en aval de la centrale.

Une ligne électrique à 25 kV, nécessitant une autorisation distincte, serait construite par Hydro-Québec TransÉnergie, sur une longueur d'environ trois kilomètres entre la centrale et le réseau existant.

Le promoteur prévoit commencer les travaux en septembre 2015 pour une mise en service de la centrale en 2017. Le coût du projet est évalué à 68,1 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

L'étude d'impact présente certains impacts qualifiés d'importants par le promoteur. L'un de ces impacts vise la faune et les habitats aquatiques. Une frayère pour le doré jaune et les meuniers, située dans un secteur de rapides en aval de la Onzième Chute, subirait une diminution de débit pendant l'exploitation. Un débit écologique de 70 m³/s y serait toutefois maintenu entre le 1^{er} mai et le 15 juin, soit pendant la fraie printanière.

Afin de préserver le paysage de la rivière Mistassini et de la Onzième Chute, le promoteur propose notamment de conserver, pendant la période estivale, un débit de 13,25 m³/s, correspondant à environ 10 % du débit moyen annuel à l'emplacement des ouvrages hydroélectriques. Des mesures d'intégration paysagère seraient aussi mises en œuvre. De plus, une attention particulière serait apportée pour limiter le déboisement et restaurer les milieux perturbés par la construction.

Pour maintenir les activités récréotouristiques dans le secteur du projet, le promoteur prévoit aménager un parc écotouristique qui comprendrait, entre autres, un bâtiment d'accueil et de services sur l'île principale, un réseau de sentiers récréatifs ainsi que des passerelles pour piétons et véhicules légers au-dessus des bras ouest et est de la rivière. Il estime que cela favoriserait la pratique des activités de canot-camping et de kayak. Par ailleurs, le niveau d'exploitation de 176,5 m qui a été retenu entraînerait périodiquement l'ennoiment d'une plage située deux kilomètres en amont de la chute. Pour conserver la plage accessible, le promoteur abaisserait le niveau d'exploitation à 176 m, du 15 juin au 15 septembre, entre 7 h et 19 h.